XVI

VALEURS ET FONCTIONNEMENT DU SUBJONCTIF LATIN (SUITE)

II. — EN PROPOSITION SUBORDONNÉE

PAR CHRISTIAN TOURATIER
Professeur à l'Université de Provence

SOMMAIRE. — *Dans les propositions subordonnées où il commute avec l'indicatif, le subjonctif présente des valeurs qu'il est possible de rattacher soit au morphème de possibilité soit au morphème de volonté que l'on a postulés pour le subjonctif des propositions non subordonnées. Dans les propositions subordonnées où le subjonctif ne commute pas avec l'indicatif, il n'a aucune valeur et représente un des éléments du signifiant discontinu d'un morphème de subordination. Le subjonctif n'est donc pas par lui-même une unité significative; il est simplement une unité morphologique.*

S'il paraît légitime de rendre compte du fonctionnement et des valeurs du subjonctif des propositions non subordonnées en admettant que ce mode représente deux morphèmes homonymes, à savoir un morphème de volonté et un morphème de possibilité[1], il faut encore, pour pouvoir proposer une théorie complète du subjonctif latin, examiner les différents emplois que le subjonctif est susceptible de présenter dans les propositions subordonnées. Mais pour que cet examen ne se ramène pas à une analyse purement notionnelle qui serait plus ou moins étrangère à la logique de la langue latine, il importe de prendre appui sur le fonctionnement même des faits latins et donc de distinguer deux sortes d'emploi du subjonctif en proposition subordonnée suivant que ce mode peut ou non commuter avec l'indicatif, c'est à-dire suivant que le subjonctif correspond ou non à un choix autonome au niveau de la première articulation et représente donc ou non une unité significative minimale.

A) Quand après une conjonction de subordination donnée le subjonctif peut commuter avec l'indicatif, c'est-à-dire en fait peut commuter avec zéro, puisque l'indicatif a toute chance, à notre avis, de correspondre à une absence de morphème modal et donc d'être non pas un mode, mais une absence de mode, il est incontestable que la présence du subjonctif ajoute quelque chose au sens de la proposition

1. Cf. *R. É. L.*, LV (1977), p. 370-406.

subordonnée et correspond à une valeur sémantique propre, que les grammaires s'efforcent du reste fort consciencieusement de préciser. On a alors affaire à une unité significative qui, si elle est minimale, c'est-à-dire non divisible en unités significatives plus petites, doit être considérée comme un morphème. Cette commutation entre le subjonctif et l'indicatif se produit dans les conditionnelles, dans les relatives, dans les causales et, semble-t-il, dans toutes les subordonnées qui, d'après les grammaires scolaires, sont normalement à l'indicatif. Et la question qui se pose est de savoir si dans tous ces tours le subjonctif représente la même unité significative minimale et si ce morphème peut être identifié à l'un des deux morphèmes auxquels le subjonctif est censé correspondre dans les propositions non subordonnées.

1) *Le subjonctif des relatives dites circonstancielles.* Pour répondre à cette question, commençons par examiner le cas du subjonctif dans les relatives, auquel toutes les grammaires latines s'intéressent abondamment. On admet généralement que le subjonctif donne à la proposition relative la valeur d'une des subordonnées circonstancielles où le subjonctif est obligatoire et ne peut donc pas être considéré comme étant à lui seul une unité significative, ce qui, présenté comme nous venons de le faire, ne semble pas très cohérent et revient à identifier le subjonctif qui correspond à un choix exprès du locuteur avec le subjonctif qui est une contrainte imposée par la langue au locuteur. Quoi qu'il en soit, les grammaires voient dans la relative au subjonctif soit une relative consécutive, ce qui est la valeur la plus fréquente dans les textes, soit une relative finale, soit une relative concessive soit une relative causale.

Dans le cas des prétendues relatives consécutives que l'on peut illustrer par l'exemple traditionnel :

> *Is est quem omnes admirentur* « C'est un homme tel que tous l'admirent, un homme à être admiré par tous »

ou par la phrase de Cicéron utilisée par Ernout et Thomas[2] :

> Cic., *Fam.*, 6, 18, 5 : *domus est quae nulli mearum uillarum cedat* « une maison qui ne saurait le céder à aucune de mes propriétés », c'est-à-dire « telle qu'elle ne le cède... »

on a un subjonctif que Jacques Perret appelle « subjonctif caractérisant » et qu'il expliquerait à partir de la notion d'éventualité et même de possibilité en développant la même argumentation que pour le subjonctif de la consécutive de :

> *Ita incommode cecidit ut crus sibi fregerit* « il est si mal tombé qu'il s'est cassé la jambe »,

2. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 338.

à propos duquel il dit que ce qui fait apparaître « le caractère particulièrement malencontreux de cette chute (...) ce n'est pas tant qu'une fracture a eu lieu (une fracture aurait pu se produire, même à ce moment, pour d'autres causes, par exemple la fragilité congénitale d'un os, et en ce cas elle n'eût pas importé) mais qu'une fracture était possible (même si elle n'a pas eu lieu) : une maladresse à s'être cassé la jambe »[3]. Si l'on admet, en effet, que le subjonctif de la relative dite consécutive a le même sens que le verbe latin *posse* ou le verbe français *pouvoir* et ne signifie rien de plus que le fait d'être en mesure de faire quelque chose sans préciser si cette possibilité vient de ce que le sujet en a l'aptitude personnelle, le pouvoir social ou l'occasion, il va de soi que, comme ces verbes, le subjonctif pourra suivant les contextes linguistiques et les situations désignées correspondre à ces différentes circonstances et sera ainsi susceptible d'être utilisé chaque fois qu'il s'agira de caractériser quelqu'un ou quelque chose, c'est-à-dire d'indiquer ses aptitudes personnelles. Et dans ces emplois le signifié « pouvoir » du subjonctif sera parfaitement glosable par « être de nature à », « être capable de », « être susceptible de » ou « être homme à », pour reprendre une formule chère aux grammaires latines. Un phénomène comparable se produit d'ailleurs en français pour le conditionnel, par lequel il est souvent possible de traduire le subjonctif des relatives prétendument consécutives du latin, ainsi qu'on le voit par exemple dans « C'est un homme que tout le monde admirerait » ou « C'est une maison qui ne le céderait en rien à aucune de mes propriétés »[4].

C'est ce même morphème de possibilité, comme le reconnaissent justement Ernout et Thomas[5], que l'on trouve dans les relatives à sens indéterminé du type *Sunt qui censeant* « il y a des gens pour penser » (c'est-à-dire : « susceptibles de penser » ou « qui peuvent penser »), où le subjonctif n'est pas obligatoire, contrairement à ce que sont tentés de croire les spécialistes du thème latin, mais commute avec l'indicatif, ainsi que le montre notamment cet exemple :

> Cic., *Tusc.*, 1, 18 : *Sunt enim qui discessum animi a corpore* putant *esse mortem; sunt qui nullum* censeant *fieri discessum, sed una animum et corpus occidere animumque in corpore extingui* « Il y a des gens qui estiment que la mort, c'est la séparation de l'âme d'avec le corps ; il s'en trouve pour soutenir qu'il ne se produit point du tout de séparation, mais

3. J. Perret, *Le verbe latin*, Paris, C. D. U., 1958, p. 115.

4. Traduction de P. Bouet, D. Conso, F. Kerlouégan, *Initiation au système de la langue latine*, Paris, Nathan, 1975, p. 181.

5. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 338-339.

que l'âme et le corps périssent ensemble et que l'âme s'éteint dans le corps » (J. Humbert).

Rémy de Ravinel commente fort bien cet exemple en disant que « l'indicatif, c'est l'opinion normale », alors que le subjonctif apporte quelque chose de plus qu'il traduit par « qui vont jusqu'à penser... »[6], ce qui est une autre façon de dire « qui peuvent penser ».

Ce subjonctif de possibilité n'entraîne aucune variation pour la négation, comme on peut le voir dans :

> Cic., *Cat.*, 4, 24 : *Habetis eum consulem qui... parere uestris decretis* non *dubitet* « Vous avez un consul qui n'hésitera pas à obéir à vos décrets » (E. Bailly).
> Hor., *Epist.*, 2, 2, 182 : *sunt qui non habeant* « il est des hommes qui n'en ont point » (F. Villeneuve).

Il est donc légitime tant au point de vue sémantique qu'au point de vue formel de voir dans le subjonctif des relatives consécutives à sens indéterminé comme à sens déterminé le morphème de possibilité dont nous avons déjà admis la présence dans certaines propositions non subordonnées.

Mais ne serait-il pas possible d'en dire autant des autres relatives à valeur prétendument circonstancielle? Il est difficile en effet de ne pas retrouver le même subjonctif de caractérisation[7], c'est-à-dire en fait de possibilité, dans les relatives causales qu'Ernout et Thomas illustrent par :

> Pl., *Mil.*, 58-59 : *Amant te omnes mulieres, neque iniuria, Qui sis tam pulcher* « Toutes les femmes t'adorent, et non à tort, toi qui es si beau ».
> Cic., *Fam.*, 7, 30, 1 : *fuit enim mirifica uigilantia, qui suo toto consulatu somnum non uiderit* « il fut d'une extraordinaire vigilance, lui qui n'a pas vu le sommeil de tout son consulat ».

Ces deux relatives pourraient être rendues par « toi qui as le don d'être si beau » et « lui qui a pu ne pas voir le sommeil de tout son consulat » ; et le subjonctif ne serait pour rien dans le rapport de cause à effet que l'on sent entre la subordonnée et la principale, rapport qui n'est pas exprimé linguistiquement mais qui se dégage assez naturellement du contenu sémantique des deux propositions ainsi mises en relation. Ce serait d'ailleurs une chance que le subjonctif n'ait rien à voir avec

6. R. de Ravinel, *Le subjonctif d'insistance*, dans *Les études classiques*, 21 (1913), p. 169.

7. R. de Ravinel a déjà fort justement remarqué à propos des relatives causales que « le plus grand nombre de ces relatives sont de véritables consécutives au sens traditionnel du mot. Elles *caractérisent*, en effet, tout comme le ferait une consécutive, un mot de la principale, véritable antécédent du relatif, chargé d'affectivité... ou d'emphase » (*Le subj. d'insistance*, p. 171).

cette équivalence logique que certaines relatives semblent avoir avec les proportions causales ; car cela permettrait de ne pas être géné par le fait qu'une relative apparemment causale puisse fort bien se trouver à l'indicatif, même lorsque le rapport de causalité est linguistiquement suggéré par la présence d'un *quippe* devant le relatif comme dans :

> Cic., *N. D.*, 1, 28 : *multaque eiusdem monstra, quippe qui bellum, qui discordiam, qui cupiditatem ceteraque generis eiusdem ad deum reuocat* « (Parménide) a encore beaucoup de théories bizarres, lui qui divinise la guerre, la discorde, la passion et les autres choses du même genre »[8].

Dans les relatives dites concessives ou adversatives comme :

> Cic., *de or.*, 1, 82 : *Namque egomet, qui sero ac leuiter Graecas litteras attigissem, tamen quom... uenissem Athenas, compluris ibi tum dies sum... commoratus* « De fait, moi qui n'avais abordé que tard et d'une manière superficielle les lettres grecques, toutefois, quand je suis passé à Athènes, j'y ai séjourné plusieurs jours »,
> Cic., *Phil.*, 1, 23 : *Quae quidem ego, patres conscripti, qui illa numquam probaui, tamen... conseruanda concordiae causa arbitratus sum* « (les actes de César) eh bien ! moi, Sénateurs, qui ne les ai jamais approuvés, j'ai pensé cependant qu'il y avait lieu de les maintenir, pour sauvegarder la concorde » (A. Boulanger et P. Wuilleumier),

où l'on peut également trouver l'indicatif comme dans le dernier exemple, c'est bien entendu l'adverbe *tamen* qui exprime linguistiquement une opposition et non pas le subjonctif, qui, ici encore, a une simple valeur de caractérisation et correspond donc au morphème de possibilité : « moi qui n'ai pu aborder que tard les lettres grecques ».

A propos de ces trois sortes de relative circonstancielle où le subjonctif n'est pas, selon nous, ce qui exprime la valeur logique qu'on prête à ces propositions et dont la prétendue valeur circonstancielle peut être admise même quand le verbe est à l'indicatif[9], Rémy de

8. Le texte des manuscrits est habituellement corrigé, l'indicatif *reuocat* étant remplacé par le subjonctif *reuocet*.

9. Cela peut paraître discutable à propos des relatives consécutives, dont la parenté sémantique avec les consécutives n'est pas de prime abord évidente et a peut-être été recherchée un peu artificiellement par les grammairiens afin de retrouver dans les relatives au subjonctif toutes les sortes de subordonnée circonstancielle au subjonctif. Rappelons cependant que Gaffiot a montré que les types de phrase où l'on attend une relative à nuance consécutive sont aussi bien au subjonctif qu'à l'indicatif, car « les auteurs tantôt marquent cette nuance, tantôt la laissent latente » (F. Gaffiot, *Le subj. de subordination en lat.*, Paris, Klincksieck, 1906, p. 29) ; cf. par exemple Cic., *Fam.*, 5, 21, 2 : *Ego enim is sum..., qui nihil umquam mea... causa* FECERIM... *Ego sum, qui nullius uim plus ualere* UOLUI *quam honestum otium*, cité par Gaffiot, p. 32, ou Cic., *Lae.*, 80 : *est enim is, qui* EST *tamquam alter idem*, cité p. 35, etc.

Ravinel a fort justement senti que la subordonnée au subjonctif avait une valeur plus forte que celle à l'indicatif, et a parlé de « subjonctif d'insistance ». « C'est en effet, a-t-il écrit[10], la notion d'insistance qui nous semble le mieux rendre compte des nombreuses tournures où le subjonctif exprime un fait réel et se trouve par conséquent en concurrence avec l'indicatif ». Et nous pensons, pour notre part, qu'en voyant dans ce subjonctif un morphème de possibilité il devient très facile d'expliquer cet effet insistant et intensif du subjonctif, à condition de remarquer avec Remy de Ravinel que ce subjonctif renvoie à des faits réels. Dire en effet d'une action qu'elle est possible, c'est évidemment indiquer qu'elle n'est pas ou pas encore de l'ordre du réel, bref qu'elle est en deçà du réel ; mais dire d'un fait réel qu'il était possible, c'est dire plus, car on signifie ainsi que sa réalisation n'est pas seulement fortuite ou accidentelle, mais qu'elle est conforme aux possibilités, conforme à la nature des choses. Le possible est alors en quelque sorte un au-delà du réel. Mais un tel effet de sens ne se produit que parce que le signifié « pouvoir » s'ajoute à un contenu que les acteurs de la situation de parole considèrent par ailleurs comme conforme à la réalité.

Le subjonctif des relatives dites finales doit avoir une valeur différente, si l'on se fie aux explications des grammaires qui parlent à son sujet de subjonctif de volonté, ce qui inviterait à y retrouver le morphème « vouloir » des propositions non subordonnées. Mais si l'on entend être précis, il faut encore indiquer comment ce « vouloir » entre dans la construction du sens de la relative. Il est évident que cette volonté, à la différence de ce qui se passe en proposition non subordonnée, n'est pas celle du locuteur ; mais on pourrait admettre qu'elle est celle du sujet de la phrase ou de la proposition dans la constitution de laquelle la subordonnée relative entre directement. Le sens d'une phrase comme :

> Cic., *Off.* 1, 43 : *sunt autem multi... qui eripiunt aliis quod aliis largiantur* « Or il y a beaucoup de gens... qui enlèvent aux uns pour prodiguer aux autres » (M. Testard)

correspondrait exactement à « ils enlèvent aux uns ce qu'ils veulent prodiguer aux autres ». De même :

> Liv. 5, 35, 4 : *Clusini... legatos Roman, qui auxilium ab senatu peterent, misere* « les Clusiniens... envoyèrent à Rome des ambassadeurs demander (= pour demander) du secours au sénat » (E. Lasserre, class. Garnier)

signifierait « les Clusiniens envoyèrent des ambassadeurs dont ils (= les Clusiniens) voulaient qu'ils demandent du secours ». Mais on constate

10. R. de Ravinel, *Le subj. d'insistance*, p. 167.

que les traducteurs n'hésitent pas à rendre le subjonctif des relatives finales par des expressions de possibilité, comme dans ces deux exemples où Kühner et Stegmann[11] voient des relatives finales :

> Cic., *N. D.* 2, 34 : *hoc homini amplius* (s. e. : *natura dedit*) *quod addidit rationem qua regerentur animi appetitus* « For man she amplified her gift by the addition of reason, whereby the appetites *might* be controlled » (H. Rackham, Loeb)
> Cic., *Cat.* 1, 9 : *delegisti quos Romae relinqueres, quos tecum educeres* « tu as choisi ceux que tu laisse*rais* à Rome, ceux que tu emmène*rais* avec toi » (E. Bailly).

Il serait d'ailleurs parfaitement possible de traduire de cette façon les deux exemples de relatives finales que nous avons donnés précédemment : « les Clusiniens envoyèrent des ambassadeurs qui demanderaient du secours, qui étaient susceptibles de demander du secours » ou « ils enlèvent aux uns ce qu'ils sont en mesure de donner aux autres ». D'après cette seconde façon de traduire, le subjonctif des relatives finales indiquerait la possibilité et non plus la volonté, et le fait qu'il soit aussi possible de traduire ces relatives au subjonctif par une subordonnée finale viendrait simplement de ce que l'action exprimée par les prétendues relatives finales se trouve à chaque fois être le résultat d'une intention et donc correspondre indirectement à une volonté. Si en effet les Clusiniens envoient des ambassadeurs qui ont le pouvoir de demander des secours, c'est bien évidemment parce qu'ils veulent que les ambassadeurs obtiennent et par conséquent demandent des secours. Telle est certes la situation extralinguistique à laquelle renvoie la phrase de Tite-Live ; mais cette situation peut être linguistiquement présentée aussi bien sous l'angle du pouvoir des ambassadeurs que sous l'angle de la volonté des Clusiniens. Comment trancher? Ce serait facile, si l'on trouvait des relatives finales négatives, car le subjonctif de volonté entraînerait la négation *ne* et le subjonctif de possibilité la négation *non*. Or aucune grammaire latine ne donne un exemple de relative finale négative. Mais si les grammaires et les dictionnaires ne signalent aucun emploi de la négation *ne* après un pronom relatif, on trouve au moins un exemple de cette négation après l'adverbe relatif *qui* :

> Ter., *Andr.* 335 : *Ego id agam mihi qui ne detur* « moi, je m'emploierai à ce qu'on ne me la donne pas » (J. Marouzeau).

Comme cet adverbe, à la différence de *quo*, ne semble pas être une variante de la conjonction finale *ut* et présente le sens de « avec quoi, grâce à quoi » aussi bien avec l'indicatif qu'avec le subjonctif, il est

11. R. Kühner, C. Stegmann, *Ausführliche Gram. der lat. Sprache*, 2. T., p. 295-296.

difficile de ne pas comprendre ainsi cette phrase : « Moi, je le ferai, ce grâce à quoi je veux qu'on ne me la donne pas ». Et l'on doit en conclure qu'il est fort possible que certaines des relatives dites finales des grammaires contiennent un subjonctif de volonté. Mais tel n'est peut-être pas le cas de tous les exemples cités ; car dans :

> Cic., *Fin.* 4, 41 : *Quaesita enim uirtus est, non quae relinqueret naturam, sed quae tueretur* « Car si l'on a cherché la vertu, ce n'est pas pour qu'elle laissât de côté la nature, c'est au contraire pour qu'elle en prît soin » (J. Martha),

où Kühner et Stegmann[12] voient deux relatives finales, il n'est pas possible de considérer que les relatives représentent la volonté du sujet *uirtus*. La traduction ne peut pas être « C'est une vertu qui voulait non pas laisser de côté la nature, mais plutôt la défendre qui a été recherchée », mais « C'est une vertu qui était susceptible non pas de... », avec un subjonctif de caractérisation.

A côté des relatives où le subjonctif semble exprimer la volonté du sujet de la principale, il en est d'autres où il exprime la volonté du locuteur exactement comme dans les propositions non subordonnées, par exemple :

> Cic., *Br.* 297 : ... *remque commouisti noua disputatione dignam, quam in aliud tempus differamus* « et la question soulevée par toi mériterait une discussion nouvelle, que nous remettrons à un autre moment » (J. Martha),

ce qu'Ernout et Thomas[13] expliquent par une traduction littérale avec un impératif : « laquelle remettons », qui serait certes inacceptable en français, mais qui signifie bien « que je veux que nous remettions à un autre moment ». Il est vraisemblable qu'on a la même valeur dans :

> Liv. 21, 54, 3 : *Mago locum monstrabit quem insideatis* « Magon vous montrera l'endroit de l'embuscade » (E. Lasserre, Class. Garnier), « l'endroit à occuper »,

où Ernout et Thomas[14] voient une relative finale, alors qu'il s'agit d'une volonté non pas du sujet *Mago* de la principale, mais du locuteur c'est-à-dire d'Hannibal, puisque Tite-Live nous a dit dans le paragraphe précédent que c'est Hannibal lui-même qui a désigné l'endroit à investir[15]. Il faut signaler que, lorsque la volonté du locu-

12. Kühner, C. Stegmann, *Ausführliche Gram. der lat. Sprache, 2. T.*, p. 295-296.

13. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 335.

14. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 336.

15. Liv., 21, 54, 2 : *Hic erit locus, Magoni fratri ait, quem teneas*, « alors : 'Ce sera l'endroit à occuper pour toi', dit-il à son frère Magon » (E. Lasserre, class. Garnier).

teur concerne l'interlocuteur ou les interlocuteurs, on voit apparaître dans les relatives la même variante du morphème de volonté que dans les propositions non subordonnées, a savoir l'impératif, comme dans :

> Cic., *Leg. agr.* 2, 95 : *quid enim uiderunt? hoc quod nunc, quaeso, perspicite atque cognoscite* « qu'ont-ils vu? ceci, que je vous prie de remarquer et de considérer », mot à mot « cette chose que, je vous prie, remarquez » (A. Ernout et F. Thomas)[16].

Cette variante à l'impératif confirme l'analyse qui rattache au morphème de volonté des indépendantes jussives le subjonctif de certaines relatives ; et du coup, on n'est nullement surpris de rencontrer également dans des relatives le subjonctif de volonté atténué en souhait par le morphème *utinam* comme dans :

> Cic., *Att.* 11, 9, 3 : *Haec ad te die natali scripsi, quo utinam susceptus non essem, aut ne quid ex eadem matre postea natum esset!* « Je t'ai écrit cela le jour de mon anniversaire. Ah ! si je n'avais pas été reconnu ce jour-là ! ou si quelque autre enfant n'était pas né par la suite de ma mère ! »[17]
>
> Cic., *C. M.* 5 : *Quocirca, si sapientiam meam admirari soletis — quae utinam digna esset opinione uestra nostroque cognomine! — in hoc sumus sapientes, quod...* « Ainsi donc, si ma sagesse fait l'objet habituel de votre admiration, — plût aux dieux qu'elle fût digne de votre opinion et de votre surnom ! — notre sagesse consiste à... » (P. Wuilleumier).

On remarquera en terminant que le morphème de volonté présente dans les relatives aussi bien la valeur qu'il a dans les phrases jussives du style direct que celle qu'il a dans les propositions jussives du style indirect : la relative dite finale correspond en effet au style indirect, où *cum uellet congrederetur* dans :

> Caes., *B. G.*, 1, 36, 1-7 : *Ad haec Ariouistus respondit : ... Caesar... cum uellet, congrederetur* « Arioviste répliqua que... César... pouvait, quand il voudrait, venir l'attaquer » (L.-A. Constans)

signifie « Arioviste (sujet du verbe principal) veut que César vienne l'attaquer quand il le voudra » ; et la relative jussive correspond au style direct, où *cum uolet congrediatur* signifierait « Je (= le locuteur

16. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 335.

17. La plupart des éditeurs mettent un point après *scripsi* et font ainsi de *quo* un relatif de liaison. Mais comme nous le montrons dans *La relative*, p. 427-440, et comme le confirme l'exemple suivant, il s'agit là d'un artifice de ponctuation pour atténuer une différence fonctionnelle entre le relatif latin et le relatif français, le relatif dit de liaison introduisant en fait une subordonnée relative exactement comme le relatif ordinaire.

Arioviste) veux que César vienne m'attaquer quand il le voudra ». On voit ainsi que le morphème de volonté n'a pas exactement la même valeur quand il fonctionne dans un système énonciatif de récit que lorsqu'il fonctionne dans un système énonciatif de discours[18], ce qui revient à dire qu'il y a distribution complémentaire entre ces deux valeurs partiellement différentes du subjonctif et que l'on se trouve donc bien devant deux variantes sémantiques d'un même signifié.

2) *Le subjonctif après antequam ou priusquam.* En dehors des relatives, les grammaires signalent une alternance entre le subjonctif et l'indicatif dans certaines temporelles et notamment après les conjonctions *priusquam et antequam.* Elles aiment alors voir dans le subjonctif l'expression d'une volonté qu'elles explicitent par des traductions comme « avant d'attendre que » ou « sans attendre que ». Mais outre qu'il est impossible de parler de volonté dans des exemples comme :

> Liv. 5, 33, 5 : *Ducentis quippe annis antequam Clusium oppugnarent urbemque Roman caperent, in Italiam Galli transcenderunt* « Deux cents ans avant l'attaque de Clusium et la prise de Rome, des Gaulois passèrent en Italie » (E. Lasserre, class. Garnier)

(car cela supposerait que les Gaulois savaient ce qui allait arriver dans deux cents ans et agissaient en conséquence), il est curieux de constater que lorsqu'on veut illustrer le prétendu sens final de ces temporelles, on est amené néanmoins à rendre le subjonctif par le verbe « pouvoir ». « Le subjonctif après *antequam* ou *priusquam* », écrivent par exemple Ernout et Thomas[19], peut « indiquer que l'action reste à l'état de simple possibilité... Ou bien » il correspond à « un sens final..., soit qu'on ne veuille pas laisser à quelqu'un le temps de faire une chose : Cés., *B. G.*, 2, 12, 1 : *priusquam se hostes... reciperent, in fines Suessionum... exercitum duxit* 'avant que les ennemis *pussent* se ressaisir, il conduisit son armée sur le territoire des Suessions', — soit qu'on ne veuille pas attendre une chose (= sans attendre que) : Cic., *Ver.*, 4, 147 : *antequam uerbum facerem, de sella surrexit atque abiit* 'avant que je *pusse* parler, il se leva...' ». Il nous semble donc préférable de considérer que l'on a toujours le morphème de possibilité après *priusquam* et *antequam*, et d'admettre que le sens final que l'on croit assez souvent pouvoir reconnaître n'est rien d'autre qu'une déduction possible à partir des données situationnelles rapportées et n'est pas à proprement parler exprimé linguistiquement.

3) *Le subjonctif après quod causal.* C'est aussi le morphème de

18. Cf. E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, t. I, p. 238 sqq.
19. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 369.

possibilité que l'on doit retrouver dans les causales au subjonctif comme :

> Cic., *Tusc.*, 5, 105 : *Aristides... nonne ob eam causam expulsus est patria, quod praeter modum iustus esset?* « Aristide n'a-t-il pas été banni de sa patrie pour la raison qu'il était plus juste qu'il ne convenait? ».

Les grammaires expliquent que ce subjonctif rapporte la pensée d'un tiers, dont l'auteur généralement se désolidarise plus ou moins, et traduisent *quod* ainsi suivi du subjonctif par « sous prétexte que » ou « parce que, di(sai)t-on ». Mais cette valeur dubitative peut fort bien provenir d'un morphème de possibilité, comme le donne à penser la traduction par un conditionnel français : « parce qu'il serait (ou : aurait été) plus juste qu'il ne convenait ». Situer en effet quelque chose dans l'ordre du possible, c'est l'exclure de l'ordre du réel ; et rien n'empêche alors que ce qui peut se produire puisse aussi ne pas avoir lieu et reste donc une simple possibilité.

Si l'on veut comprendre la différence de sens qu'il semble y avoir entre le subjonctif après *quod* et le subjonctif après *antequam*, il faut admettre que dans la construction du sens des propositions en question la notion de « pouvoir » n'intervient pas de la même façon. Dans le cas de la temporelle, elle est combinée avec le contenu sémantique du seul prédicat de la proposition et de ce fait correspond à une possibilité du sujet de ce prédicat ; mais dans le cas de la causale, elle est combinée avec le contenu sémantique de toute la proposition et correspond alors à une possibilité générale qui n'appartient à personne ou à rien (le verbe *posse* signifie du reste « être possible » quand il concerne toute une proposition, cf. *ut potest* « dans la mesure du possible », *si posset* « si cela était possible », etc.). Ainsi la causale au subjonctif de l'exemple des *Tusculanes* ne signifie pas « parce que Aristide avait la possibilité d'être trop juste », mais « parce qu'il y avait possibilité qu'Aristide fût trop juste ». Signalons cependant que dans les causales le subjonctif peut parfois avoir le même rôle sémantique que dans les temporelles ; ainsi dans :

> Pl., *Bacch.*, 735-736 : *Chrysalus mihi usque quaque loquitur nec recte, pater, Quia tibi aurum reddidi et quia non te defrudauerim* « Chrysale ne cesse de me gronder à tout bout de champ, père, parce que je t'ai rendu l'argent, et n'ai pas voulu t'escroquer » (A. Ernout)

signifie plutôt « parce que je n'ai pas pu (ou : été en mesure de) t'escroquer » que « parce qu'il n'a pas été possible que je t'escroque ». Ernout traduit à tort, nous semble-t-il, par « parce que je... n'ai pas voulu t'escroquer », car la négation *non* exclut la possibilité d'un subjonctif de volonté.

B) Dans les subordonnées où les grammaires relèvent une alternance significative entre le subjonctif et l'indicatif, il paraît donc possible d'interpréter ce subjonctif soit comme un morphème de possibilité soit comme un morphème de volonté. Mais comment analyser les cas où le subjonctif ne peut pas commuter avec quoi que ce soit?

1) *Le subjonctif des subordonnées complétives.* Le fait qu'à côté de *Suadeo tibi ut legas* il soit impossible d'avoir **Suadeo tibi ut legis* prouve que dans ce contexte la présence de *ut* entraîne obligatoirement l'apparition d'un subjonctif et que le subjonctif ne correspond pas à un choix indépendant. Certains linguistes expliqueraient ce subjonctif en disant qu'il s'agit d'un fait de rection. « On parle de rection, dit en effet Frédéric François dans le *Guide alphabétique*[20], lorsque la présence d'un monème donné (dans le cas présent le morphème *ut*) entraîne la présence de ce qui peut être dans d'autres cas un monème grammatical objet d'un choix indépendant » et qui, en l'occurrence, ne l'est pas (dans le cas présent le subjonctif). Une telle description n'est que partiellement exacte, car l'impossibilité de faire commuter avec zéro soit le subjonctif soit la conjonction *ut* de *Suadeo tibi ut legas* prouve que *ut* n'est pas plus un choix indépendant que le subjonctif et ne représente donc pas non plus un morphème. Ce qui correspond à un seul choix et par conséquent à un seul morphème, ce sont les deux segments en question, ce qui veut dire que la conjonction *ut*, tout comme le subjonctif *-a-*, n'est qu'un des éléments du signifiant discontinu d'un seul morphème, que l'on pourrait appeler le morphème de subordination complétive. Le subjonctif, ne représentant pas à lui seul, dans cet emploi, un morphème, c'est-à-dire une unité significative minimale, ne saurait avoir aucune valeur particulière ; et l'on ne doit en aucune façon essayer d'y retrouver, envers et contre tout, une des deux valeurs du subjonctif des propositions non subordonnées, car ceci reviendrait à considérer implicitement comme un morphème une unité qui ne fonctionne pas comme un morphème.

Le subjonctif remplit le même rôle non significatif d'élément du signifiant discontinu du morphème de subordination complétive dans *Saepe fit ut erremus.* Les grammaires admettent cependant une distinction syntaxico-sémantique entre les différentes complétives introduites par *ut* en parlant de complétives finales dans le cas de *Suadeo tibi ut legas*, à cause de *Suadeo tibi* ne *legas*, et de complétives consécutives dans le cas de *Saepe fit ut erremus*, à cause de *Saepe fit ut* non *uera dicamus.* Il n'y a en fait aucune différence syntaxique entre ces deux sortes de complétive qui utilisent toutes les deux le

20. *La linguistique. Guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969, p. 68.

même morphème de subordination complétive. La principale différence concerne la morphologie de la négation, qui dans le cas des prétendues complétives finales présente la variante *ne* de toute négation dominée par un morphème (lexical ou grammatical) de volonté. A cela s'ajoute une particularité morphologique du morphème de subordination lui-même, ce dernier présentant ordinairement une variante sans *ut* dans le contexte de la négation *ne*, variante qui n'est pas obligatoire ainsi que le montre par exemple :

> Cic., *Lae.*, 99 : *Quod ut ne accidat, magis cauendum est* « Il faut d'autant plus prendre garde que cela n'arrive » (L. Laurand)

à côté de :

> Cic., *Off.* 1, 123 : *nihil autem magis cauendum est senectuti, quam ne languori se desidiaeque dedat* « Il n'est rien dont la vieillesse doive se garder davantage que de s'abandonner à la lassitude et à la paresse » (M. Testard).

Le morphème de subordination complétive connaît plusieurs autres variantes à signifiant discontinu qui mettent en œuvre le subjonctif. On trouve */ne...* Subj./ après les verbes de crainte (*Timeo ne uenias*) et après les verbes d'empêchement (*Impedio ne proficiscatur*), */quominus...* Subj./ et */quin...* Subj./ après les « verbes d'empêchement, d'opposition, de refus »[21], variantes qui apparaissent, souvent pour la première et presque exclusivement pour la seconde, après un verbe principal négatif (*Non impedio quominus proficiscatur*). Il est possible de considérer que */qui...* Subj./ dans le tour *Dignus est qui imperet* est une variante littéraire de */ut...* Subj./, ou plutôt une variante amalgamée du morphème de subordination */ut...* Subj./ et de l'anaphorique *is* extraposé[22].

A côté de ces variantes plus ou moins complexes à signifiant discontinu, le morphème de subordination présente également une variante sans discontinuité de signifiant qui est constituée par le seul subjonctif. On la trouve après des verbes du genre de *licet*, *oportet*, dont la complétive n'est jamais introduite par *ut*, du moins à l'époque classique, comme dans *Oportet discas*[23] ; on la trouve aussi dans les interrogatives indirectes, où la subordination complétive est marquée par l'adjonction d'un subjonctif aux constituants de la phrase interrogative : *Quaero cur uenias*, à côté de *Cur uenis*? « Pourquoi viens-

21. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 307.

22. Cf. C. Touratier, *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck, 1980, p. 452-454.

23. Cf. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 300.

tu? ». On objectera peut-être que, dans les interrogatives indirectes, le subjonctif semble pouvoir alterner avec l'indicatif, qui apparaît assez souvent dans la langue parlée ; mais sans nier que ces interrogatives indirectes à l'indicatif soient des propositions subordonnées, nous ne pensons pas que ces subordonnées soient complétives. Elles nous paraissent plutôt avoir une fonction de constituant extraposé, une phrase comme :

Cic., *Tusc.*, 1, 10 : *dic, quaeso, num te illa terrent*

correspond à « Dis-le, je te prie, si ces choses-là t'effraient » et non à « Dis, je te prie, si ces choses-là t'effraient ». Le subjonctif de subordination complétive des interrogatives indirectes doit être répété dans toutes les propositions principales interrogatives ou à l'impératif et dans toutes les subordonnées à l'indicatif d'un énoncé que l'on fait passer du style direct au style indirect, ce qui vaut alors au morphème de subordination complétive un signifiant discontinu à segments multiples — et aussi variés, puisque l'infinitif des autres propositions joue le même rôle que ces subjonctifs.

Dans le tour *Oportet discas* et dans les interrogatives indirectes, le subjonctif représente à lui seul un morphème qu'il serait vain d'identifier avec l'un des deux morphèmes auxquels correspond le subjonctif en proposition non subordonnée ; car d'une part sa valeur, qui est purement syntaxique et organisatrice, semble ne rien avoir de commun avec la valeur du morphème de possibilité ou la valeur du morphème de volonté, qui, elles, sont véritablement sémantiques ; et d'autre part surtout ses nombreuses variantes formelles, qui sont inconnues aussi bien du morphème de volonté que du morphème de possibilité, montrent qu'il ne peut s'agir que d'une unité linguistique différente des deux autres. Il faut, à notre avis, ne pas tenir compte des faits de fonctionnement pour pouvoir tirer le subjonctif dit de subordination du subjonctif de volonté ou du subjonctif de possibilité, comme on essaie de le faire traditionnellement, ou pour retrouver, comme l'a tenté Robin Lakoff[24], un subjonctif de subordination dans le subjonctif de volonté et dans le subjonctif de possibilité. Il s'agit en fait de trois réalités linguistiques différentes malgré leur identité formelle, puisque ces trois subjonctifs fonctionnent de façon différente dans les énoncés latins.

2) *Le subjonctif des subordonnées consécutives.* Parmi les subordonnées dites circonstancielles qui sont toujours au subjonctif, les consécutives semblent utiliser un morphème de subordination à signi-

24. Cf. R. T. Lakoff, *Abstract Syntax and Latin Complementation*, M. I. T. Press, 1968, p. 168-214.

fiant discontinu dont le subjonctif est un des éléments. Si l'on remplace en effet par un indicatif le subjonctif de :

> *Tam prudens est hic homo ut decipi non possit* « Cet homme est si avisé qu'on ne peut le tromper »

on obtient une phrase qui n'a pas de sens possible, alors que *ita... ut* plus l'indicatif existe en latin avec un sens comparatif comme dans :

> Cic., *de or.*, 2, 261 : *Vt sementem feceris, ita metes* « on recoltera comme on aura semé »,

où d'ailleurs il est impossible de voir dans *feceris* un subjonctif parfait et d'attribuer ainsi un sens consécutif à la proposition subordonnée. Il est fort probable que le subjonctif des consécutives ait été, comme le pense Jacques Perret[25], à l'origine un subjonctif de caractérisation, c'est-à-dire de possibilité, qui aurait été généralisé à toutes les consécutives alors que le grec a gardé la distinction entre ὥστε et l'infinitif pour les conséquences possibles et ὥστε et l'indicatif pour les conséquences réelles. Mais une telle généralisation a forcément entraîné la disparition de la valeur primitive du subjonctif et fait du subjonctif une simple nécessité morphologique, ce qui veut dire qu'au point de vue synchronique /*ut*... Subj./ ne correspond plus qu'à un seul et même choix. Faut-il y voir le même morphène /*ut*... Subj./ que dans les complétives introduites par *ut*? Cela n'est pas impossible, mais il faudrait alors parler simplement d'un morphème de subordination et non plus d'un morphème de subordination complétive. Faute d'une enquête un peu exhaustive sur ce point particulier, nous nous contenterons au moins provisoirement de dire que le morphème consécutif et le morphème complétif sont des morphèmes différents qui présentent une homonymie partielle.

Il paraît raisonnable de voir dans le relatif suivi obligatoirement du subjonctif de :

> *Quis est tam stultus qui homini mendaci credat*? « Qui est assez sot pour croire un hâbleur? »[26]

une variante amalgamée du morphème consécutif et de l'anaphorique *is* extraposé, comparable à la variante amalgamée de *Dignus est qui imperet.*

C) Faut-il maintenant généraliser cette description du subjonctif des consécutives ou des complétives et admettre que le subjonctif est une partie du signifiant discontinu d'un morphème de subordination

25. J. Perret, *Le verbe lat.*, p. 115 et 123.

26. Traduction de J. Collart, *Gram. du lat.*, Paris, P. U. F. (« Que sais-je? »), p. 117. Cf. C. Touratier, *La relative*, p. 455-456.

dans toutes les autres subordonnées où, d'après les grammaires, ce mode doit apparaître? Pas nécessairement, car une analyse plus fine peut amener à penser qu'une subordonnée au subjonctif et une subordonnée à l'indicatif que les grammaires ont l'habitude de séparer radicalement au point de vue du sens correspondent en fait à une même subordonnée où le subjonctif et l'indicatif alterneraient de façon significative et où le subjonctif représenterait donc un choix indépendant.

1) *Cum et le subjonctif.* Les temporelles introduites par *cum* se construisent avec un verbe à l'indicatif ou au subjonctif. Les grammaires essaient généralement de justifier cette alternance en montrant que le subjonctif ajoute au rapport temporel « une nuance de cause ou d'opposition »[27], mais doivent bien reconnaître que souvent « les deux modes alternent sans différence appréciable »[28]. La meilleure façon, à notre avis, de rendre compte de ces faits est d'admettre, avec Jacques Perret[29], qu'il y a entre *cum* suivi de l'indicatif et *cum* suivi du subjonctif une différence comparable à celle que le français fait entre « au moment où » et « à un moment où » et par conséquent le subjonctif de :

> Phaed., 1, 2, 1-2 : *Athenae cum florerent aequis legibus, / procax libertas ciuitatem miscuit* « Alors qu'Athènes florissait sous des lois égalitaires, les agitations d'une liberté turbulente mirent le désordre dans l'État » (A. Brenot)

n'est rien d'autre que ce que Jacques Perret appelle un subjonctif de caractérisation (c'est-à-dire pour nous un morphème de possibilité) ajouté à une subordonnée temporelle normale. La temporelle de l'exemple de Phèdre signifierait alors littéralement quelque chose comme « à un moment où Athènes pouvait prospérer, était en mesure de prospérer sous des lois égalitaires »[30].

A côté du *cum* temporel les grammaires distinguent un *cum* causal :

> Nep., 23, 10, 4 : *dolo erat pugnandum, cum par non esset armis* « Il fallait donc recourir à la ruse puisqu'il n'y avait pas égalité dans les forces » (A.-M. Guillemin)

et un *cum* concessif ou adversatif :

> Cic., *Tusc.*, 1. 71 : *Socrates... cum facile posset educi e custodia, noluit* « (Socrate), alors que la chose eût été facile, il n'avait pas voulu qu'on le fît évader de sa prison » (J. Humbert)

également suivis du subjonctif. Il s'agit en fait du même *cum* tem-

27. J. Michel, *Gram. de base du lat.*, Anvers, De Sikkel, 1960, p. 281.
28. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 364.
29. J. Perret, *Le verbe lat.*, p. 116.
30. J. Perret, *Le verbe lat.*, p. 116.

porel dans des contextes sémantiques particuliers : la valeur concessive et la valeur causale sont, comme l'a justement remarqué Marius Lavency[31], des effets de sens qui découlent de « l'incompatibilité » ou de la « compatibilité des expériences » désignées par la proposition temporelle et par la proposition principale, ou plutôt ce sont des « valeurs inférées » que l'on peut tirer du contexte, mais qui « ne répondent pas à un système régulier d'oppositions grammaticales »[32]. Bref, il s'agit de faits de traduction qui n'ont absolument rien à voir avec le subjonctif, comme le montrent clairement les emplois de *cum* avec l'indicatif à propos desquels les dictionnaires se sentent obligés de parler de « notion causale latente »[33] :

> Cic., *C. M.*, 68 : *At senex ne quod speret quidem habet. — At est eo meliore condicione quam adulescens, cum id quod ille sperat hic consecutus est* « Mais le vieillard n'a même plus rien à espérer. — Mais cela lui donne d'autant plus d'avantage sur l'adolescent, *puisque*, ce que l'autre espère, lui l'a déjà obtenu » (P. Wuilleumier)

ou de « notion adversative-concessive latente »[34] :

> Cic., *Phil.*, 1, 36 : *O beatos illos, qui, cum adesse ipsis propter uim armorum non licebat, aderant tamen* « Qu'ils sont heureux ceux qui, *alors que* la violence armée ne leur permettait pas d'assister en personne à ces manifestations, n'étaient pas moins présents » (A. Boulanger et P. Wuilleumier).

Pour en terminer avec la conjonction *cum* un exemple comme :

> Cic., *Leg. agr.* 2, 64 : *tum cum haberet haec respublica Luscinos, Calatinos, Acidinos, homines non solum..., et tum cum erant Catones, Phili, Laeli, quorum sapientiam... perspexeratis, tamen huiuscemodi res commissa nemini est ut...* « Jadis, bien que notre république possédât des Luscinus, des Calatinus, des Acidinus, ces hommes qu'ont illustrés non seulement... mais encore..., en ce temps où vivaient les Caton, les Philus, les Lélius, dont la sagesse (et le désintéressement)... sont bien connus de vous, jamais cependant n'a été confié à aucun d'entre eux un pouvoir de cette sorte, qui... (A. Boulanger),

qui est très bien commenté par Jacques Perret et Rémy de Ravinel[35],

31. M. Lavency, *Les valeurs de la « conjonction » cum en lat. classique (suite)*, dans *Les études classiques*, 44 (1976), p. 52.
32. *Ibid.*, p. 52.
33. F. Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, p. 451.
34. *Ibid.*, p. 451.
35. J. Perret, *Le verbe lat.*, p. 116 ; R. de Ravinel, *Le subj. d'insistance*, p. 176-177.

montre magnifiquement d'une part la proximité de sens qu'il peut y avoir entre *cum* suivi du subjonctif et *cum* suivi de l'indicatif, et d'autre part l'origine contextuelle de la valeur concessive que semble prendre *cum* temporel.

2) *Vt final.* Il est très tentant de voir dans le subjonctif des subordonnées finales un subjonctif de volonté pour reprendre une idée assez répandue dans les grammaires, ou plutôt un morphème de volonté qui indiquerait ce que veut le sujet du verbe principal, comme l'a précisé Robin Lakoff. D'après cette dernière, la phrase *Marcus abiit Roma ne Clodium uideret* signifierait « Marcus quitta Rome parce qu'il ne voulait pas voir Clodius »[36]. Une telle façon de voir est rendue très vraisemblable par le fait que *ut* sans subjonctif, c'est-à-dire avec l'indicatif, peut fort bien avoir un sens explicatif que les dictionnaires rendent volontiers par « étant donné que, vu que »; c'est le cas par exemple dans :

> Cic., *Verr.*, 1, 65 : *magnifice et ornate, ut erat in primis inter suos copiosus, conuiuium comparat* « Il prépare un festin avec magnificence et luxe, étant donné qu'il est une des principales fortunes du pays ».

Malheureusement, on peut trouver plusieurs contextes où cette description de la finale comme une volonté du sujet de la principale n'est pas possible. Quand le verbe principal est au passif, la finale n'est pas la volonté du sujet de ce verbe passif. Par exemple dans :

> Caes., *B. G.*, 5, 8, 1 : ... *Labieno in continenti cum tribus legionibus... relicto, ut portus tueretur et rem frumentariam prouideret...* « Labiénus ayant été laissé sur le continent avec trois légions pour garder les ports et pourvoir à l'approvisionnement en blé »

il ne s'agit pas d'une volonté de Labiénus, mais de César, qui, s'il était grammaticalement représenté dans cette phrase, le serait par un complément d'agent du verbe passif. Cela est encore plus net dans :

> Cic., *de or.*, 2, 131 : *Subacto mihi ingenio opus est, ut agro non semel arato, sed nouato et iterato, quo meliores fetus possit et grandiores edere* « Ce que je demande, c'est un naturel, assoupli par la culture, comme un champ sur lequel la charrue a passé plus d'une fois, qu'elle a tourné et retourné, pour lui faire produire une moisson meilleure et de plus belle venue » (E. Courbaud)

où la finale ne saurait être la volonté d'un sujet inanimé comme *ager* « le champ »; il en serait d'ailleurs de même dans une tournure active

36. Cf. R. T. Lakoff, *Abstract Syntax*, p. 203-205.

avec un sujet animé comme *aratrum agrum uertit ut... possit* « la charrue retourne le champ pour qu'il puisse... »[37]. On rencontre la même difficulté dans d'autres contextes syntaxiques. Quand le verbe principal est à l'impératif, comme dans :

> Ter., *Eun.*, 150 : *Id, amabo, adiuta me quo fiat facilius* « Assiste-moi donc, je t'en prie, pour me faciliter la chose » (J. Marouzeau),

la finale correspond à une volonté non de la personne concernée par l'impératif mais du locuteur lui-même. Et quand le verbe principal est impersonnel comme dans :

> *Rhet. Her.*, 4, 39 : *esse oportet ut uiuas, non uiuere ut edas* « Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger »

ce n'est plus apparemment la volonté de personne. Tout cela oblige à admettre que le subjonctif des subordonnées finales ne représente pas un morphème de volonté choisi indépendamment de la conjonction *ut* « étant donné que » et que par conséquent /*ut*... Subj./ est le signifiant discontinu d'un morphème final « pour que, dans le but que », qui est homonyme du morphème consécutif et du morphème complétif dont il a été question plus haut.

3) Comment interpréter le subjonctif des subordonnées qui d'après les grammaires exigent ce mode, mais où l'on rencontre exceptionnellement l'indicatif, ou bien des subordonnées qui d'après les grammaires exigent l'indicatif, mais où l'on trouve parfois le subjonctif? Les propositions concessives présentent ces deux problèmes : la conjonction *quamuis* entraîne le subjonctif comme le montre l'exemple scolaire :

> *Quamuis callidus sis, tamen deceptus es* « Si habile que tu sois, tu as cependant été trompé »,

pourtant on peut lire au moins une fois chez Cicéron :

> Cic., *Rab. Post.*, 4 : *Hoc ille natus, quamuis patrem suum numquam uiderat, tamen... in paternae uitae similitudinem deductus est* « Né d'un tel père, bien qu'il ne l'ait jamais vu, Rabirius... fut amené à conformer sa vie à l'exemple de son père » (A. Boulanger)

alors que les éditeurs s'ingénient à corriger l'indicatif plus-que-parfait ou à remplacer *quamuis* par *quamquam*.

Inversement la conjonction *quamquam* doit être suivie de l'indicatif, comme l'enseigne l'exemple scolaire :

> *Quamquam abest a culpa, (tamen) accusatur* « Quoiqu'il soit irréprochable, on l'accuse »,

37. La différence entre *quo* et *ut* n'est qu'un problème de morphologie, *quo* pouvant être analysé comme une variante facultative de *ut* final dans le contexte d'un comparatif.

mais Cicéron a pu écrire

> Cic., *Tusc.* 1, 109 : *Quamquam enim sensus abierit, tamen suis et propriis bonis laudis et gloriae, quamuis non sentiant, mortui non carent* « Sans doute il se peut que le sentiment vienne à disparaître, mais si insensibles que puissent être les morts, les biens du mérite et de la gloire qui sont à eux et leur appartiennent en propre ne leur manquent pas pour autant » (J. Humbert).

On peut penser que l'on a affaire à deux variantes : *quamuis* seul étant une variante assez rare de */quamuis*... Subj./ et */quamquam*... Subj./ une variante occasionnelle de *quamquam* seul ; et l'on verra alors dans la première variation « l'influence de *quamquam* »[38] et dans la seconde « l'analogie de *quamuis* »[39]. Nous préférons pour notre part considérer que le subjonctif est dans les deux cas le morphème de possibilité et représente donc ce que Jacques Perret appelle un subjonctif de caractérisation. Et nous dirons que si *quamuis* est plus souvent accompagné de ce morphème, c'est probablement à cause de sa tendance à porter sur un adjectif : il semble plus facile de dire « Si habile que tu *puisses* être » que « Quoiqu'il *puisse* s'abstenir de toute faute », peut-être parce que l'adjectif attribut correspond déjà par lui-même à une caractérisation.

La même position peut être admise à propos des complétives introduites par *quod*, où l'alternance entre l'indicatif et le subjonctif opposerait, d'après Ernout et Thomas[40], un « fait énoncé par l'auteur » à une « pensée rapportée d'un tiers et non de l'auteur ». Cette valeur dubitative du subjonctif peut, comme dans les causales, être décrite par un effet de sens du morphème de possibilité ; mais il nous paraît préférable, une fois qu'on reconnaît dans ce subjonctif le morphème de possibilité, de ne pas limiter son rôle sémantique à ce seul effet de sens, car il est difficile de penser que Socrate rapporte une pensée qu'il ne fait pas sienne dans :

> Cic., *Tusc.*, 1, 97 : *Magna me, inquit, spes tenet, iudices, bene mihi euenire quod mittar ad mortem* « Un grand espoir m'anime, ô juges, l'espoir que c'est pour moi un événement heureux d'être envoyé à la mort » (J. Humbert)

ou que Cicéron mette en doute la compassion de son correspondant quand il écrit :

> Cic., *Fam.*, 15, 4, 12 : *mitto quod inuidiam, quod pericula, quod omnes meas tempestates subieris* « Je passe le fait que

38. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 352.
39. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 352.
40. A. Ernout et F. Thomas, *Synt. lat.*, p. 298.

tu aies partagé la malveillance, les dangers et toutes les tempêtes que j'aie subies ».

Il est vraisemblable dans ces conditions que l'on pourra occasionnellement trouver ce subjonctif de possibilité après toutes les conjonctions de subordination qui se construisent normalement avec l'indicatif, et qu'il n'y aura pas alors à chercher une quelconque influence analogique pour expliquer ce subjonctif. Pourquoi en effet le morphème de possibilité ne pourrait-il pas être combiné avec *dum* « pendant que » comme dans :

> Liv., 10, 18, 1 : *dum ea in Samnio... gererentur, Romanis in Etruria interim bellum ingens concitur* « Pendant qu'avaient lieu ces opérations dans le Samnium, une grande offensive était lancée contre les Romains en Étrurie »

ou avec *postquam* « après que » comme dans :

> Cic., *C. M.*, 42 : *Inuitis feci ut... L. Flamininum e senatu eicerem, septem annis postquam consul fuisset* « J'ai à regret exclu du Sénat... L. Flamininus sept ans après son consulat (= après qu'il ait pu être consul) » (P. Wuilleumier),

ce qui voudrait dire que ce qu'on appelle habituellement le subjonctif de subordination et qui correspond en fait au second élément du signifiant discontinu d'un morphème de subordination était finalement moins fréquent et moins généralisé que ne l'admettent ordinairement les grammaires.

Au terme de cette analyse des principaux emplois du subjonctif latin, il est difficile de ne pas poser la question du statut linguistique de ce que les grammaires latines appellent le subjonctif. Si l'on suit l'enseignement traditionnel, le subjonctif doit être situé au niveau de la première articulation ; les grammaires disent en effet que le subjonctif fait partie des modes et prétendent que « les modes expriment l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'énoncé »[41]. Il en découle que le subjonctif doit être considéré comme une unité significative, comme un morphème. Or cela est en contradiction avec les faits, puisque d'une part le subjonctif latin représente trois morphèmes différents : le morphème de volonté, le morphème de possibilité et le morphème de subordination complétive, et que d'autre part le subjonctif latin ne représente à lui seul aucun morphème quand il apparaît par exemple dans une subordonnée complétive introduite par *ut*. Pour tenir compte des emplois où le subjonctif n'a aucun signifié, le *Lexique* de Marouzeau

41. M. Grevisse, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 7e éd., 1959, p. 537 ; cf. J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Geuthner, 3e éd., 1951, p. 147.

distingue de la notion de mode celle de mode grammatical : « Il arrive, écrit-il[42], que la valeur propre du mode soit altérée ou supprimée par le jeu du mécanisme syntaxique, et que le mode aboutisse à n'être plus qu'une *forme grammaticale* (c'est nous qui soulignons) dépourvue de sens propre, mais imposée par la structure de la langue ; c'est ce qu'on appelle proprement le *mode grammatical* » ; les linguistes structuralistes pour leur part ont élaboré la notion de rection. Ces concepts de rection ou de forme grammaticale ont le mérite de tenir compte, au niveau de la théorie, du fonctionnement réel du subjonctif, mais elles se contentent de mettre un nom, plus ou moins savant, sur les anomalies de fonctionnement, sans chercher à en donner la moindre explication. Il est peut-être possible d'aller plus loin, si l'on remarque que les prétendues anomalies ne sont telles que parce que le descripteur admet implicitement que le subjonctif est normalement une unité de première articulation, et si en conséquence on postule qu'une catégorie comme le subjonctif ne fait pas partie du niveau des unités significatives, mais appartient à un niveau inférieur que l'on pourrait appeler le niveau morphologique. De fait, si le subjonctif n'est par lui-même rien de plus qu'une forme grammaticale ou qu'une unité morphologique, la plupart des problèmes disparaissent purement et simplement. Dans la mesure où le subjonctif fait simplement partie du stock de moyens formels dont dispose la langue latine pour constituer le signifiant de ses morphèmes, il n'y a pas lieu de chercher à lui attribuer à tout prix une valeur particulière et une seule valeur, car ceci reviendrait à lui imputer un rôle d'unité significative, alors qu'il n'a qu'un rôle d'unité morphologique. Dans la mesure où le subjonctif ne véhicule par lui-même aucun signifié, rien n'empêche qu'il ne soit pas utilisé seul pour former le signifiant d'un morphème et qu'il soit simplement un des éléments formels qui constituent le signifiant discontinu de ce qu'on appelle un morphème à signifiant discontinu, et du coup la notion de rection n'a plus sa raison d'être, du moins à propos du subjonctif. Dans la mesure enfin où le rapport entre le signifiant et le signifié d'une unité significative est arbitraire et où le signifiant, comme on peut le lire dans le *Cours* de Ferdinand de Saussure[43], « est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle », il n'est pas étonnant qu'une unité morphologique soit utilisée seule ou en combinaison avec une autre unité morphologique pour constituer le signifiant de plusieurs morphèmes différents, sans que les signifiés de ces morphèmes différents aient besoin d'avoir entre eux la moindre proximité ou identité sémantique.

42. J. Marouzeau, *Lexique*, p. 147.
43. F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1967, p. 101.

Si l'hypothèse que le subjonctif latin est une unité morphologique rend assez bien compte du fonctionnement de cette catégorie dans la langue latine, elle a aussi quelques conséquences sur la théorie de la morphologie. D'abord elle suppose que le domaine de la morphologie se limite aux faits formels et même aux faits purement formels qui concernent les unités significatives. Mais une telle définition de la morphologie n'est pas nouvelle ; André Martinet a déjà écrit que « la morphologie... peut... être définie comme le chapitre de la grammaire qui traite de l'ensemble des faits formels non pertinents de la première articulation du langage, qu'il s'agisse de faits relatifs aux choix de phonèmes, de prosodèmes ou de positions respectives »[44]. Cette hypothèse sur le subjonctif latin suppose aussi que par faits formels il ne faut pas seulement entendre des données phoniques directement observables, et qu'il existe des faits formels plus abstraits que le phonème ou même le groupe de phonèmes, qui sont déjà des entités abstraites par rapport aux réalisations phoniques. Ces faits formels plus abstraits peuvent être définis comme des classes particulières de phonèmes ou de groupements de phonèmes. Tel est bien le cas du subjonctif latin qui ne correspond pas à une donnée phonique invariante comme /a :/, mais qui est représenté par /a :/ dans certaines conjugaisons (*moneas*, *legas*, *capias*, *audias*), par /e :/ dans une autre conjugaison (*ames*) ou par /i :/ dans quelques conjugaisons irrégulières (*sis*, *uelis*). Qu'on ne dise pas que ces variations formelles du subjonctif font curieusement ressembler cette unité morphologique à une unité significative, sous prétexte que le subjonctif reçoit ainsi des réalisations différentes exactement comme le morphème présente des réalisations différentes que l'on appelle allomorphes ou variantes. Car le phonème présente lui aussi des réalisations phonétiques différentes que l'on appelle allophones ou variantes. Il se pose donc en morphologie les mêmes problèmes de variance et d'invariance qu'en phonologie ou en morphématique. Il n'y a par conséquent pas plus de raisons d'identifier la morphologie à la première articulation que de l'identifier à la seconde articulation, même si la morphologie, en tant qu'ensemble des faits formels qui concernent les unités significatives, participe à la fois de la première et de la seconde articulation.

44. *Annuaire 1971-1972, École pratique des Hautes Études, IV^e section, sciences historiques et philologiques*, Paris, Sorbonne, 1972, p. 556.